

Rapport d'orientation 2009



Dans le contexte politique actuel L'UFAL réaffirme sa volonté d'être une force de progrès social.
5 L'Ufal travaille tant à l'émancipation individuelle que collective.

En tant qu'association dans le champ social, l'UFAL entend être moteur pour défendre les droits des citoyens et de leurs familles. Cette défense se fait par l'action militante de proximité, par l'action dans le champ social et pour l'obtention de nouveaux droits permettant d'accroître pour chaque citoyen sa souveraineté sur son existence.

10 En tant qu'association d'éducation populaire, l'UFAL entend apporter à chacun les moyens de mieux comprendre le monde dans lequel il vit et de lui fournir les éléments d'analyse pour mieux décider, agir et construire.

Première Partie : Situation sociale. La situation des citoyens et de leurs familles en 2008.

15 **Les préoccupations quotidiennes des citoyens et de leurs familles**

Les préoccupations des citoyens et de leur famille sont à mille lieues de celles des *traders* de *Wall street*. Rien de commun entre ces derniers, dont le principal souci est de savoir si l'action de tel groupe peut encore grimper ou si tel marché est « porteur », et les questions que les citoyens doivent affronter quotidiennement : l'entreprise dans laquelle je travaille va-t-elle connaître un
20 nouveau « dégraissage » ? Vais-je pouvoir trouver une place en crèche pour mon dernier-né ? Le coût de la rentrée va-t-il encore augmenter ? La poste de mon village va-t-elle fermer ? Ma mutuelle va-t-elle me rembourser le prix de ma nouvelle paire de lunettes ? Le monde de la bourse nous apparaît comme un monde lointain, abstrait, pour ne pas dire obscur, bien loin des réalités qui nous sont familières.

25 Et pourtant, les évènements qui affectent l'économie mondiale affectent aussi notre vie quotidienne. Ce qui se passe dans le monde opaque des marchés financiers a des conséquences bien réelles. L'année 2008 nous a donné bien des fois l'occasion de mesurer à quel point le global et le local sont désormais indissociables.

30 **Le premier dogme de l'économie mondiale et ses effets sur la vie des citoyens**

L'économie mondiale repose sur un dogme : investir dans la sphère de la production, c'est investir d'autant moins dans la sphère financière. Cela revient par conséquent à priver les actionnaires de bénéfices potentiels. C'est ainsi que raisonnent aujourd'hui les investisseurs, qui se détournent de l'économie « réelle » pour investir leurs capitaux sur les marchés financiers. Ceux-là
35 ne cherchent plus à produire de la plus-value en investissant, sur le long terme, dans la production industrielle : ils attendent, à court terme, de juteux bénéfices financiers. Il en résulte aussi que la recherche fondamentale se trouve négligée.

40 S'il y a une antienne que les médias ont durant toute l'année 2008 reprise à l'envi, c'est bien celle du « coût de la vie ». L'évidence de l'expression est trompeuse : ce n'est pas la vie qui est de plus en plus chère, ce sont les salaires et le « reste à vivre » qui sont de plus en plus bas, relativement à l'inflation réelle. Si les salaires sont de plus en plus bas, c'est qu'ils augmentent moins vite que les prix et que l'ensemble des dépenses contraintes. S'ils augmentent moins vite que les prix, c'est parce

que les entreprises font pression sur les salaires. Si les entreprises font pression sur les salaires, c'est parce que les actionnaires demandent à être rémunérés davantage. L'équation est simple : si l'on veut en donner davantage au capital, il faut en donner moins au travail. Pour augmenter leur rentabilité financière, pour être plus attractives aux yeux des investisseurs financiers, les entreprises n'ont d'autre alternative que de faire pression sur les salaires. La baisse du niveau de vie est donc la conséquence mécanique de la « financiarisation » de l'économie.

Il en va de même des mutations que connaît l'économie française : si la France, à l'instar d'autres pays européens, se « désindustrialise » de plus en plus, c'est parce que l'économie, elle, se « financiarise » de plus en plus. Les délocalisations dont les salariés français ont encore fait les frais en 2008 s'expliquent par ce même processus. Les fermetures de sites industriels en France sont un effet du *dumping social*. Or on sait que l'exigence de rentabilité financière exige la mise en concurrence des mains d'œuvre.

Tout cela n'est pas sans conséquence non plus sur les conditions de travail. Les sociologues font tous le même constat : le monde du travail est un monde de plus en plus féroce. La condition des salariés est de plus en plus précaire. Car il n'y a pas que sur les salaires qu'on fait pression : on fait aussi pression sur les salariés. L'usage massif que les Français font des antidépresseurs n'est pas sans lien avec la dégradation des conditions de travail.

L'année 2008 a été également marquée par la crise des *subprimes*. Cette crise bancaire dont l'épicentre a été les Etats-Unis a eu rapidement des répercussions en France. Elle entraîne aujourd'hui un effondrement de la production qui pèse dramatiquement sur les citoyens et leur famille en détruisant l'emploi et en réduisant encore leur pouvoir d'achat. Alors que cette situation devrait être mise à profit pour réorienter notre économie (relocalisation de la production, une production orientée vers la satisfaction des besoins essentiels et de l'intérêt général, une production qui intègre les exigences du développement durable, etc.), le gouvernement s'en tient à une tentative de relance par de nouveaux cadeaux aux grandes entreprises qui se trouvent confortées dans leurs stratégies socialement et environnementalement mortifères.

Le second dogme de l'économie mondiale et ses effets sur la vie des citoyens

L'économie mondiale repose sur un second dogme : la puissance publique fausse la libre-concurrence. D'où la dénonciation récurrente de l'« État-providence ». Lorsque celui-ci apparaît sous les traits du Trésor américain qui vient sauver les marchés financiers de l'écroulement, les économistes dogmatiques, étrangement, ne crachent plus sur l'État-providence. Ils vont jusqu'à redécouvrir les vertus de l'impôt ! Ils trouvent en effet normal que les contribuables mettent la main à la poche pour sauver les intérêts de quelques privilégiés¹ dont les agissements ont une part de responsabilité dans la situation actuelle. Cette forme d'interventionnisme n'est pas pour leur déplaire. En revanche, lorsque l'État-providence prend la forme de droits qui protègent tous les citoyens, il devient exécration. Les économistes dogmatiques n'ont alors pas de mots assez durs pour dénoncer l'intervention de la puissance publique dans le domaine des services, des transports, de la santé, des retraites, de l'instruction, etc. Réduction des remboursements de certains médicaments à destination des malades bénéficiant de l'ALD, déremboursement de l'optique, instauration des franchises sur les soins, diminution de postes dans l'éducation nationale, suppression des cartes de familles nombreuses : aucune de ces offensives (dont certaines, heureusement, n'auront été finalement que des ballons d'essai) n'est l'effet d'une fatalité aveugle. Chacune de ces offensives est au contraire l'effet d'une implacable volonté dont les gouvernements se font désormais les instruments dociles : la volonté de faire sauter l'un après l'autre les verrous que la volonté générale a posés afin de limiter la loi du marché.

¹ Le Trésor américain est parvenu, en un temps record, à débloquer 700 milliards de dollars pour sauver les marchés financiers (2300 \$ par habitant !). Aucun gouvernement français n'en a fait autant pour la sécurité sociale : on préfère culpabiliser les malades supposés aggraver le « trou de la sécu ». Trou bien dérisoire si on le compare au gouffre ouvert par la crise financière, puisqu'il représente moins de 10 milliards d'euros.

Depuis que ces deux dogmes se sont emparés de l'économie mondiale, les années, hélas, se suivent et se ressemblent. Les citoyens et leur famille ont pu voir en 2008 leurs conditions de travail et, au-delà, leurs conditions de vie se précariser encore davantage. Ces deux dogmes, on l'aura compris, sont le support d'une idéologie qui n'est qu'au service des intérêts d'une petite minorité.

Deuxième partie : Analyse politique

Une nouvelle figure du capitalisme

Si « l'histoire des sociétés, jusqu'à nos jours, est l'histoire de la lutte des classes² », cette dernière s'est déployée en différentes phases. Chacune de ces phases correspond à un certain rapport de force entre capital et travail. Pour désigner la dernière d'entre elles, nous avons forgé le néologisme de « turbo-capitalisme ». Le capitalisme moderne se caractérise en effet par une accélération sans précédent : des domaines, des activités, des biens matériels et immatériels qui, jusque là, échappaient à la logique du marché, se trouvent désormais soumis à la loi du profit³. Tout se passe comme si tout devait entrer dans la « forme-marchandise ».

10 Un capitalisme financier et vorace

Non seulement le capitalisme moderne est hégémonique (il étend son empire sur tous les secteurs du monde humain) mais il est de plus particulièrement vorace. Déconnecté de l'économie réelle -de la sphère de la production- il recherche ses bénéfices dans la sphère financière, et les exige à court terme. Pour compenser la baisse tendancielle des taux de profit, le turbo-capitalisme attend des dividendes d'un montant sans précédent. Pour les obtenir, les leviers sont nombreux : *dumping social*, délocalisations, pressions sur les salaires, démantèlement du droit du travail, le turbo-capitalisme fait feu de tout bois. Avec succès, comme le montre l'exemple français : sur une période de 25 ans, c'est près de 10 points de la richesse nationale qui ont été transférés du travail vers le capital⁴. Chaque année, le capital s'enrichit, et le travail se paupérise.

20 La destruction du programme du Conseil National de la Résistance

Le capitalisme moderne présente une autre spécificité bien connue : il est mondialisé. L'économie française n'est pas la seule à subir les effets du turbo-capitalisme. Mais s'ils se font particulièrement ressentir en France, c'est parce que notre économie a été longtemps protégée. Le programme du Conseil National de la Résistance a été une façon de renouer, aux lendemains de la seconde guerre mondiale, avec ce qui, aux yeux d'un républicain comme Emile Chartier, constitue le principe sur lequel repose en dernière instance notre modèle politique : le principe de solidarité. Pour être conforme à son concept, la République doit être avant tout « une société de secours mutuel, dans laquelle chacun promet aide et secours aux autres »⁵. On ne peut mettre en œuvre un tel principe sans une décision politique forte : celle qui consiste à soustraire un certain nombre de domaines (la santé, la retraite, les énergies, les transports, etc.) à l'économie, c'est-à-dire à la loi du profit. En 1945, le rapport de forces créé par les gaullistes et les communistes, face aux capitalistes honteux qui avaient pactisé avec l'occupant, a rendu possible cette décision politique forte. Celle-ci s'est traduite par la réalisation de ces grands dispositifs républicains que sont la sécurité sociale, la retraite par répartition, les différents services publics. Ce sont ces mêmes dispositifs qui sont aujourd'hui systématiquement attaqués⁶.

² Karl Marx, *Manifeste du Parti communiste*, Paris, 10/18, 1965

³ L'art, la culture, l'éducation, la santé, les énergies, ... Jusqu'au droit de polluer!

⁴ Ce transfert représente près de 170 milliards d'euros par an, ce qui représente 7300€ par salarié et par an.

⁵ Conférence d'Emile Chartier publiée dans la *Revue de métaphysique et de morale* en 1901 : « Le culte de la raison comme fondement de la République ».

⁶ Dans un numéro de la revue *Challenges* du 4 octobre 2007, Denis Kessler propose une analyse fort édifiante des « réformes » mises en œuvre par le gouvernement Fillon. Cet ancien numéro 2 du MEDEF a le mérite de parler sans langue de bois : « Le modèle social français est le pur produit du Conseil national de la Résistance. Un compromis entre gaullistes et communistes. Il est grand temps de le réformer, et le gouvernement s'y emploie. Les annonces successives des différentes réformes par le gouvernement peuvent donner une impression de patchwork, tant elles paraissent variées, d'importance inégale, et de portées diverses : statut de la fonction publique, régimes spéciaux de retraite, refonte de la Sécurité sociale, paritarisme... A y regarder de plus près, on constate qu'il y a une profonde unité à ce programme ambitieux. La liste des réformes ? C'est simple, prenez tout ce qui a été mis en place entre 1944 et 1952, sans exception. Elle est là. **Il s'agit aujourd'hui de sortir de 1945, et de défaire méthodiquement le programme du Conseil national de la Résistance !** [souligné par nous] »

Quand « décomplexé » devient un synonyme d'ultra-libéral

Par choix ou par impuissance, les gouvernements de gauche n'ont pas su enrayer la machine et résister aux assauts du turbo-capitalisme. Les gouvernements de droite ont, quant à eux, joué leur rôle de moteur à injection : ils ont accéléré le processus. La droite « décomplexée » incarnée par Nicolas Sarkozy est en fait une droite qui n'a plus peur de s'afficher comme étant résolument néolibérale et de consommer, ce faisant, la rupture avec la droite républicaine. C'est en effet sans complexe que l'actuel président en concède un peu plus encore au capital en créant le bouclier fiscal. C'est sans complexe qu'il affaiblit un peu plus l'école publique en supprimant 11 200 postes à la rentrée 2008 et en promettant deux autres vagues de suppression pour 2009 et 2010. C'est sans complexe qu'il privatise un peu plus le système de santé avec les franchises sur les soins et les fermetures de services des hôpitaux publics. Tout cela pour permettre la croissance des bénéficiaires des multinationales de l'assurance et des groupes privés d'hospitalisation. C'est sans complexe qu'il allonge encore la durée de cotisation pour les retraites alors que les sociologues spécialistes du monde du travail en soulignent l'âpreté grandissante et que les travaux du Conseil d'orientation des retraites (COR) proposaient en 2007 d'autres solutions. Le volontarisme affiché, l'énergie dépensée ne sont que rideaux de fumée : qu'est-ce qu'une politique « décomplexée » sinon une politique qui a renoncé à sa vocation naturelle (imprimer la volonté des hommes aux choses) et qui a abdiqué face aux puissances de l'argent ?

Le RSA : une mesure en trompe-l'œil

Dans un tel contexte, la mise en œuvre du Revenu de Solidarité Active apparaît comme un dérisoire cataplasme sur une jambe de bois. En dépit de la rhétorique habile (Nicolas Sarkozy -c'est là son talent- sait l'attachement du peuple français au modèle républicain et au principe de justice sociale qui en constitue l'un des piliers : il a su, pour présenter le RSA, user de mots d'autant plus séduisants que même la gauche institutionnelle n'ose plus les employer), le RSA ne trompe personne. Chacun sait bien que ce ne sont pas les plus riches qui auront à supporter le coût du RSA : ils sont bien à l'abri, grâce au fameux « bouclier fiscal ». Ce n'est pas le grand capital qui sera taxé, mais bien les classes moyennes que le gouvernement se faisait pourtant fort de défendre. Ne faut-il pas s'interroger sur l'intérêt que trouvera le grand patronat à employer des personnes sous rémunérées qui, de plus, sortiront des statistiques du chômage ?

Des citoyens réduits à l'impuissance

En raison de sa spécificité, le turbo-capitalisme a donné lieu à une nouvelle figure du libéralisme économique : à un néolibéralisme. Parce qu'il est hégémonique, vorace et mondialisé, le néolibéralisme est un ultra-libéralisme. Sa puissance est telle que les citoyens se trouvent dépossédés des moyens de riposter. Ils assistent, impuissants, à ce paradoxe scandaleux : bien que les citoyens soient très majoritairement hostiles au néolibéralisme, cette idéologie qui, pourtant, ne sert que les intérêts d'un petit nombre de privilégiés, s'est emparée des institutions dont les décisions pèsent sur le destin des peuples. Il en est ainsi des institutions européennes : les peuples à qui l'occasion d'exercer leur droit démocratique a été donnée ont souvent dit « non » au Traité Constitutionnel Européen. De là, rien n'a suivi. Non seulement les institutions européennes continuent à faire la sourde oreille, mais il y a de fortes chances pour que le « non » de gauche ne soit pas ou peu représenté au prochain Parlement européen qui sera élu en 2009.

Le discours du Latran

Le discours prononcé par Nicolas Sarkozy au Latran a marqué les esprits. En affirmant que « l'instituteur ne pourra jamais remplacer le prêtre ou le pasteur », Nicolas Sarkozy a fait bien plus qu'écorner une image d'Épinal chère à la Troisième République⁷. Il a clairement affiché sa volonté d'en découdre avec le principe de laïcité. Pourquoi attaquer si frontalement un principe auquel les

⁷ Voir aussi l'ouvrage *La République, les religions, l'espérance* par Nicolas Sarkozy, Thibaud Collin, et Philippe Verdin, Paris, Livre de Poche, 2005.

français sont manifestement attachés ? Pourquoi prendre le risque politique d'une telle provocation ? La chose est d'autant plus incompréhensible que Nicolas Sarkozy était échaudé : le souhait qu'il avait exprimé lorsqu'il était encore ministre de l'intérieur de « toiletter » la loi de 1905 avait déjà suscité de vives réactions. On peut donc légitimement supposer que le président de la République est conscient de ce à quoi il s'attaque et des risques qu'il prend. S'il persévère dans cette entreprise, c'est que la chose est loin d'être anodine : la révolution néolibérale passe par la destruction de la laïcité.

La destruction programmée de la laïcité

Le principe de laïcité suppose que la puissance publique soit une sphère séparée de la société civile. Cette séparation peut être pensée ainsi : si les particularismes individuels peuvent légitimement s'exprimer au sein de la société (et *a fortiori* dans l'espace privé, où les individus ne sont plus sous regard d'autrui), ils ne sauraient en revanche déterminer la volonté politique. Cette dernière doit se constituer comme volonté générale. Cette thèse trouve sa traduction concrète dans la façon dont le droit est élaboré. Celui-ci doit valoir pour tous les citoyens. Il ne saurait traduire une quelconque demande de type communautaire. Pas plus qu'il ne saurait être la traduction d'un intérêt privé. Loin d'être la « chose » d'un individu ou d'une communauté, le droit républicain est *res publica*, chose publique : il traduit la volonté d'un peuple de citoyens et non pas d'une communauté d'individus.

Le communautarisme comme cheval de Troie

On peut comprendre à partir de là pourquoi le communautarisme est l'idéologie qui convient le mieux au projet néolibéral. Pour que le néolibéralisme puisse aller jusqu'au bout de sa logique, il faut que soit aboli ce que la laïcité a permis d'instituer, à savoir la sphère de l'autorité publique. Le néolibéralisme exige en effet que tout soit abandonné à la société et à ses mécanismes. L'autorité publique incarnée par l'État est perçue comme un obstacle à la loi du Marché, comme un insupportable « monopole ». Il se trouve que le communautarisme est précisément l'idéologie qui remet en question l'existence de l'autorité publique en contestant l'idée même de volonté générale. Aux yeux du communautariste, le droit doit prendre en considération les particularismes communautaires. Il ne saurait en faire abstraction sans porter gravement atteinte à la spécificité des communautés, sans bafouer le droit à la différence.

Dans l'accomplissement de son dessein, le communautarisme est, pour le néolibéralisme, un précieux cheval de Troie. La libéralisation totale du Marché et la dissolution du droit républicain obéissent en effet à la même logique : l'abolition de la séparation entre société civile et puissance publique, et la dissolution de l'intérêt général dans la multiplicité des intérêts particuliers.

Le paradoxe du néolibéralisme : un peu plus de marché, un peu moins de liberté.

On désigne communément par le terme de libéralisme un courant philosophique et politique qui, au XVII^{ème} et au XVIII^{ème} siècle, a milité en faveur de la constitution d'un espace soustrait à la puissance publique, c'est-à-dire au pouvoir de l'État. Que demandaient B. Spinoza, J. Locke ou encore Voltaire ? Que l'État consente à limiter sa propre puissance. Que la puissance publique reconnaisse l'existence d'un espace dans lequel les individus puissent jouir librement de leurs droits : l'espace de la société civile. La société civile est en effet cette sphère dans laquelle les individus peuvent jouir de leurs droits-libertés, dans les limites du droit commun : se vouer au culte de leur choix, user de leur liberté d'expression, échanger des idées, commercer, s'associer, manifester, etc.

Nous assistons aujourd'hui à un bien étrange paradoxe : si le libéralisme politique a permis d'étendre l'espace de la liberté individuelle, l'ultra-libéralisme économique a pour effet de le restreindre, et ce pour au moins deux raisons.

La question des droits-créances

La première raison touche à la question des droits-créances. Afin d'éviter que les inégalités ne creusent le corps social, la République garantit aux citoyens des « droits à ». Ces droits sont autant de « créances » au sens où ils obligent l'État à mettre en œuvre des moyens pour en garantir la jouissance. Si un droit-créance tel que le droit à l'instruction existe, l'État doit mécaniquement créer des écoles publiques, salarier des professeurs, etc. Les partisans du néolibéralisme considèrent que les droits-créances viennent limiter les droits-libertés (les droits de : par exemple le droit de commercer, celui d'entreprendre, etc.) et portent par conséquent atteinte à la liberté individuelle. Par exemple, le droit à l'instruction sera considéré comme un obstacle à la liberté d'enseigner, c'est-à-dire à la création d'établissements privés. L'école publique sera par conséquent dénoncée comme un insupportable « monopole d'État », d'autant plus insupportable qu'il vient « fausser la concurrence ». Les ultra-libéraux généralisent cette analyse à tous les services publics, qu'il convient par conséquent de supprimer afin de « libérer » le Marché. Mais les ultra-libéraux ont beau se faire les chantres de la liberté individuelle, leur logique conduit en fait à réduire l'espace des libertés : un individu qui peut se rendre dans une bibliothèque publique en empruntant des transports publics, qui peut bénéficier des soins délivrés dans un hôpital bien doté, qui a la possibilité d'inscrire ses enfants dans une école publique de qualité à proximité de chez lui, est, de fait, plus libre que celui qui, n'ayant pas ces possibilités, est contraint de s'en remettre au seul Marché. Loin de limiter la liberté individuelle, les droits-créances garantis par la puissance publique l'étendent.

20 La question de l'insécurité

La deuxième raison touche à la question de la sécurité. En faisant sauter les dispositifs qui permettent de protéger les individus (sécurité sociale, droit du travail, retraite par répartition, etc.), le néolibéralisme produit de la précarité et, par conséquent, de l'insécurité. Lorsque la puissance publique renonce à instruire les enfants des quartiers difficiles, lorsque, faute de garantir un maillage de services publics, elle transforme ces mêmes quartiers en territoires livrés aux caïds, l'insécurité s'installe. Lorsqu'on incite chacun à se régler sur le moins-disant au prétexte que rien n'est jamais acquis⁸, que personne n'est à l'abri du chômage, voire de la clochardisation, l'insécurité grandit. En supprimant le système des retraites fondé sur la solidarité entre les générations, en remettant en question le principe de la sécurité sociale, le néolibéralisme installe les individus dans une situation d'insécurité face à l'avenir. Or il est facile de comprendre que l'insécurité diminue la liberté. Un individu qui vit dans la peur, sous la menace (du chômage, de la paupérisation, etc.) ne saurait être libre.

Big Brother is watching you

L'inflation du discours sécuritaire s'explique à la lumière de cette analyse. Un gouvernement acquis au néolibéralisme a besoin de donner aux citoyens l'illusion que l'État est là pour les protéger, que la puissance publique existe encore. Comment va-t-on la ressusciter ? A travers la normalisation, l'évaluation et le contrôle des comportements. Prenons l'exemple de la délinquance. Il ne saurait être question d'ouvrir des commissariats de police ou de donner à la justice les moyens que le corps de la magistrature réclame. Ce serait donner trop de pouvoir à la puissance publique et verrouiller des marchés potentiels. Mieux vaut multiplier les caméras de sécurité et constituer des fichiers de renseignement sur la vie de chaque citoyen⁹. On fait ainsi d'une pierre deux coups : non seulement on fait croire aux citoyens que l'État s'applique à « prévenir » le crime, mais on se paie aussi le luxe d'ouvrir un nouveau marché, celui de la sécurité privée. On comprend pourquoi le mot « évaluation » est en train de devenir le maître-mot du politique. Si la puissance publique n'est plus assez puissante pour imposer sa volonté aux choses, elle l'est encore assez pour les évaluer. Évaluer les conduites, évaluer les résultats, évaluer les compétences, évaluer les productions : toute cette

⁸ On se souvient de la citation de Laurence Parisot, présidente du MEDEF : « La vie, la santé, l'amour sont précieuses : pourquoi le travail échapperait-il à cette loi ? », interview donné au *Figaro*, 30 août 2005

⁹ On sait la reculade du gouvernement dans l'affaire du fichier EDVIGE. Ce dernier n'était pourtant pas un ballon d'essai : quelques mois plus tôt, le fichier ARDOISE avait déjà suscité la polémique.

intense activité que déploie l'État n'est qu'un rideau de fumée qui cache l'impuissance à laquelle le politique est désormais réduit¹⁰.

Le néolibéralisme est un anti-libéralisme

5 En définitive, le néolibéralisme n'est pas un libéralisme : il est bien plutôt un anti-libéralisme, puisque sa logique, menée jusqu'à son terme, aboutit à la disparition des libertés. Aussi trahit-il le libéralisme politique inventé par les philosophes rationalistes au XVIIème et XVIIIème siècle. Le Marché n'a jamais été aussi libre qu'aujourd'hui et les citoyens n'ont jamais été aussi contrôlés. *Big Brother* n'est peut-être pas l'apanage des sociétés totalitaires : dans les sociétés ultra-libérales, *Big Brother* est l'ultime et dérisoire avatar de la puissance publique.

¹⁰ On peut lire sur cette question l'analyse de Jean-Claude Milner dans *La politique des choses*, Quetigny, Navarin, 2005.

Troisième partie : Déployer le modèle républicain dans tous ses aspects et dans toutes ses conséquences.

Lutter auprès des familles

Le rôle d'une association comme l'UFAL consiste d'abord à défendre au quotidien les citoyens et leur famille. Pour mener à bien ce dessein, l'Ufal cherche à s'implanter localement dans le tissu social. Tel est le rôle dévolu aux Ufal locales : être au plus près des citoyens et de leur famille pour leur apporter l'aide dont ils ont besoin, pour lutter à leurs côtés. A la différence de la plupart des organisations anti-libérales ou altermondialistes qui n'arrivent à toucher que les couches moyennes supérieures radicalisées (en consentant à une touche de charité pour le *lumpenproletariat* des « sans »), l'Ufal cherche à toucher, en priorité, les couches populaires. Elle cherche aussi à donner à leurs revendications un écho national (dans les instances familiales et autres représentations qu'elle obtient, grâce aux interventions auprès des parlementaires, dans les médias, etc.).

Mais l'activité militante de l'Ufal n'est pas la représentation d'adhérents consommateurs passifs : en tant que mouvement d'éducation populaire, son rôle est d'apporter au plus grand nombre les outils d'une analyse critique et bien informée du monde où ils vivent et des luttes dans lesquelles ils peuvent s'inscrire (dans le cadre de réunions publiques, par le biais de ses publications, des formations qu'elle propose, etc.)

Cette activité perdrait en efficacité si, d'une part, elle ne prenait pas appui sur une analyse claire de la situation politique et sociale, et si, d'autre part, elle n'ouvrait pas sur un projet cohérent. Pour le résumer en une phrase, ce projet consiste à lier le combat laïque et le combat social, et plus généralement à globaliser tous les combats (démocratiques, féministes, écologiques, etc.) ou, ce qui est une autre façon de formuler la même idée, à déployer le modèle républicain dans tous ses aspects et dans toutes ses conséquences.

Un dualisme de principe

Au cœur du modèle républicain opère un dualisme de principe. Notre République est en effet à la fois laïque et démocratique. La sphère de l'autorité publique est soumise au principe de laïcité ; l'espace de la société civile (qui comprend tous les lieux dans lesquels les individus peuvent circuler librement : la rue, les commerces, les transports, etc.) ainsi que l'espace privé (qui correspond aux lieux dans lesquels les individus ne sont plus sous le regard d'autrui) sont, quant à eux, régis par le principe de tolérance. Il va de soi que ce dernier s'exerce dans les limites du droit commun.

Laïcité et production du droit

Voyons ce que signifie ce dualisme de principe et ce qu'il implique. La sphère de l'autorité (ou de la puissance) publique correspond à la sphère de production du droit. Le principe de laïcité est le moyen que la République s'est donné afin de mettre le droit à l'abri des visées communautaristes. Dire que la sphère de l'autorité publique est soumise au principe de laïcité revient en effet à refuser que le droit soit inféodé à un particularisme quelconque. Dans la République, le sujet de droits n'est pas un individu empirique. C'est un pur concept. Le nom par lequel on le désigne est le nom de *citoyen*. Le citoyen opère, en quelque sorte, comme une fiction politique¹¹ : il n'a pas d'existence empirique. Il ne fait pas image. Nul ne peut en produire le profil-type. Il n'est définissable par aucun particularisme biologique (sexe, couleur de peau, etc.), par aucun particularisme culturel (religion, histoire, etc.). Il est un pur sujet de droits.

L'exemple de la bioéthique

De là découle que la loi républicaine est l'expression de la volonté générale. Déterminer la loi en fonction d'un intérêt privé, d'une demande communautaire ou encore d'une croyance, c'est réduire la loi à l'expression d'une volonté particulière : celle-ci cesse alors d'être républicaine, et le principe de

¹¹ Cette analyse doit beaucoup aux travaux de la philosophe Catherine Kintzler.

laïcité est bafoué. En matière de bioéthique, par exemple, on ne saurait produire le droit en se réglant sur des valeurs qui relèvent de la croyance ou qui renvoient à des présupposés religieux. Certains voudraient interdire l'utilisation des cellules-souches ou le recours à la procréation médicalement assistée au prétexte que de telles pratiques porteraient atteinte à « la Vie » ou que
 5 ceux qui les mettraient en œuvre se substitueraient à Dieu. Cette demande est illégitime. On ne saurait déterminer le droit -qui vaut pour le citoyen- en se fondant sur l'adhésion à des valeurs qui relèvent de la foi (fétichisation de la Vie, croyance en Dieu, etc.) et qui ne regardent par conséquent que l'individu.

Laïcité et constitution du lien politique

10 Non seulement la laïcité engage une certaine façon de produire le droit, mais elle engage aussi une certaine façon de concevoir le lien politique. Il existe deux façons de constituer un corps politique. La première consiste à partir d'un donné préalable. Ce donné peut se présenter sous la forme d'un particularisme empirique (une langue, une croyance religieuse, l'appartenance à une culture, etc.). On constituera alors le corps politique en rassemblant dans une même communauté
 15 des individus qui partagent le même particularisme. Le corps politique se présentera par conséquent comme un système clos : à partir du moment où la citoyenneté est conditionnée par un particularisme, seuls les individus possédant ce dernier peuvent, en droit, s'inscrire dans un tel corps politique. Tel est le principe qui opère derrière la conception *ethnique* du peuple. Considérer, par exemple, que seuls les individus dont le « sang » est corse peuvent faire partie du peuple corse,
 20 revient à défendre une conception ethnique du peuple. Mais rien n'empêche d'ouvrir le corps politique à des individus qui ne partagent pas les mêmes particularismes, qui appartiennent à des communautés différentes. Le corps politique sera alors constitué par la juxtaposition de plusieurs communautés acceptant de coexister pacifiquement et dont il conviendra de respecter la spécificité. Tel est le principe qui opère derrière la conception *multiculturaliste* du peuple, conception qui, pour
 25 des raisons à la fois historiques et philosophiques, a été privilégiée par les démocraties anglo-saxonnes. Il est un point commun à ces deux conceptions du peuple : dans les deux cas, le lien politique est constitué à partir d'un donné préalable, d'un réel empirique qui préexiste au corps politique.

30 Le modèle républicain rompt à la fois avec le multiculturalisme et l'ethnicisme. Il se fonde en effet sur une conception *laïque* du peuple. Le principe qui opère derrière une telle conception peut être formulé de la façon suivante : le lien politique ne doit pas être constitué à partir d'un réel existant, mais à partir d'un vide. Au lieu de partir d'un lien communautaire préalable, le modèle républicain choisit de faire abstraction de toute considération d'appartenance. Il fait fi des structures moléculaires : il ne considère que les atomes, c'est-à-dire les sujets définissables par des droits¹².

35 Construire une conception originale de la famille

Cette considération n'est pas sans conséquence sur une question qui intéresse l'Ufal au premier chef, à savoir la famille. Une approche laïque de la famille est une approche non *familialiste*. Adopter un point de vue « familialiste » sur la famille revient à la considérer comme une valeur en soi (en ce sens, le gouvernement de Vichy était familialiste) ou bien comme une entité qui, en tant
 40 que telle, doit bénéficier de droits particuliers. C'est bien ce que l'on suppose quand on accorde aux gens mariés des droits spécifiques. L'Ufal ne considère pas la famille comme une valeur qui mériterait qu'on la fétichise. Défendre la famille, ce n'est jamais que défendre les droits des citoyens. Qu'ils vivent ou non en famille – qu'ils vivent en couple, que ce couple soit homo ou hétéro-sexuel, qu'ils aient des enfants¹³ – est un choix contingent et d'ordre privé. Ce choix ne doit
 45 par conséquent ouvrir aucun droit particulier. C'est pourquoi l'Ufal milite depuis sa création pour que les allocations familiales soient remplacées par un revenu social attribué à l'enfant et au jeune jusqu'au premier emploi stable. C'est aussi pourquoi l'Ufal a milité pour la reconnaissance du

¹² Catherine Kintzler, *Qu'est-ce que la laïcité ?* Paris, Vrin, 2008.

¹³ En revanche, l'intérêt des enfants, qui justifie l'intervention du Juge des affaires familiales en cas de séparation, quelle que soit la forme, légale ou non, du couple, justifie également l'intervention publique à caractère social.

concubinage ou pour l'égalité en droits des enfants légitimes, naturels et adultérins. C'est là défendre une position laïque, conséquente jusque dans l'approche de la famille : nous retrouvons en effet, appliqué à la question de la famille, le principe républicain énoncé plus haut, principe selon lequel aux yeux du droit républicain seuls les sujets existent. Il ne s'agit pas de nier ou de mépriser la famille : il s'agit seulement de considérer que, le lien familial étant l'une des figures que peut prendre le lien communautaire, le droit républicain n'a pas à le reconnaître en tant que tel. Il en va de la famille comme des religions : la République les connaît toutes mais n'en reconnaît aucune.

Ne pas céder sur le principe de tolérance

Si la sphère de l'autorité publique est régie par le principe de laïcité, principe qui exige la suspension des appartenances, il n'en est pas de même de la société civile qui est quant à elle régie par un tout autre principe, le principe de tolérance. Si la puissance publique s'aveugle volontairement sur les particularismes afin de produire un droit républicain, elle aménage néanmoins un espace dans lequel ces particularismes peuvent librement s'exprimer. Cette espace est celui de la société. Il comprend les lieux dans lesquels les individus circulent sous le regard d'autrui (rue, commerces, métro, bibliothèque, etc.) ainsi que ceux où ils sont à l'abri du regard d'autrui (logements privés). La société civile est l'espace où prévalent nos libertés publiques, libertés sans lesquelles aucune démocratie n'est possible. Dans cet espace, chacun peut jouir, dans les limites du droit commun, des libertés démocratiques¹⁴. Si le droit ne saurait se régler sur des convictions religieuses (ce serait contraire au principe de laïcité), il ne saurait en revanche interdire aux individus de se livrer au culte de leur choix (ce serait contraire au principe de tolérance). Si le port d'un signe religieux est interdit dans une école publique (qui relève de la sphère de l'autorité publique), la République tolère en revanche que l'on affiche une appartenance religieuse dans la rue, dans un commerce ou dans le métro¹⁵. On voit ainsi comment le principe de laïcité et le principe de tolérance viennent se limiter réciproquement.

25 Résister à deux dérives liberticides

Au nom du principe de laïcité, l'Ufal combat toutes les forces qui cherchent à capter le droit pour en faire l'instrument de visées particulières, que ce soit pour favoriser des intérêts communautaires ou financiers. La spécificité du projet politique qu'elle défend réside dans l'usage qu'elle fait du principe de laïcité. Ce dernier est utilisé comme une arme à la fois contre l'ultra-libéralisme et contre le communautarisme. Au nom du principe de tolérance, l'Ufal défend les libertés démocratiques. Dans l'affaire dite des caricatures, l'Ufal était ainsi du côté de ceux qui défendaient la liberté d'expression. Dans l'affaire du gîte des Vosges, l'Ufal a refusé de soutenir sans condition la propriétaire exigeant qu'une femme voilée retire son voile dans les parties communes de son établissement. Exercer sa liberté d'expression – fût-ce en caricaturant Mahomet –, afficher dans un commerce le signe d'une appartenance communautaire -fût-il celui d'une aliénation- cela relève, qu'on le veuille ou non, des libertés démocratiques¹⁶. Au nom du principe démocratique de tolérance, l'Ufal défend ces libertés, même si elle peut être en désaccord avec l'usage qui en est fait.

¹⁴ La société civile est un concept forgé au XVII^e siècle par les philosophes libéraux (on le trouve, par exemple, dans le *Traité Théologico-politique* de Baruch Spinoza) pour obliger l'Etat (qui était incarné, à l'époque, par la monarchie absolue) à limiter sa propre puissance : opposer la société civile à l'Etat, c'est reconnaître en effet qu'il existe un espace dans lequel les individus peuvent jouir d'un certain nombre de libertés (en particulier la liberté religieuse, qui constituait une revendication majeure au XVII^e siècle) et que l'Etat, par conséquent, n'est pas tout-puissant.

¹⁵ Si le port du voile islamique peut être toléré, il n'en est pas de même de la burqa, véritable « cagoule intégrale » qui rend impossible l'identification de la personne et qui peut parfaitement se voir opposer des considérations d'ordre public ou des règles privées de sécurité dès lors que cette identification est nécessaire (poste, banque, examen, remise d'enfant scolarisé, etc.) Voir le Rapport d'Orientation de 2008

¹⁶ On peut défendre une liberté démocratique tout en usant de sa liberté d'expression pour dénoncer l'usage qui en est fait. Si on ne saurait interdire le port du voile dans la rue sans porter atteinte au principe de tolérance, on ne saurait interdire non plus à quiconque d'user de ses droits-libertés (droit d'association, droit de manifestation, droit d'opinion) pour convaincre les jeunes filles qui se voilent de renoncer à ce symbole d'aliénation.

Quatrième Partie : L'Ufal en action

Au niveau national

Pour que l'action de l'Ufal se traduise par des propositions précises, le travail des instances, des secteurs et du comité consultatif est absolument nécessaire.

- 5 Nos propositions ne pourront être reprises dans le champ social que si elles sont claires et concrètes. Sans le travail mené en amont dans ses différents secteurs (Ecole, Féminisme et laïcité, Santé protection sociale, Développement durable et Services publics), les interventions de l'Ufal, ses prises de position et son action militante perdraient en consistance, en pertinence et en crédibilité. Pour articuler le travail théorique et l'action pratique, l'Ufal s'appuie sur deux outils : le
- 10 comité consultatif, dont le rôle est de se saisir des débats à venir afin d'en éclairer les enjeux, et le secteur « Education Populaire », qui a pour vocation de préparer le travail de transmission des idées que nous défendons.

Pour rendre notre action plus efficace, il faudra mettre l'accent sur :

- l'amélioration de notre communication (journal, lettres électroniques, sites web).
 - 15 ○ Le contenu ainsi que la forme de notre revue Ufal Info se sont considérablement améliorés. Nous entendons bien maintenir, dans les années à venir, ce niveau de qualité.
 - L'année 2009 sera celle de la refonte de nos outils internet. Est en effet prévu le remaniement des deux sites web « ufal.org » et « ufal.info ». Sur le portail des médias, « ufal.info », les médias sectoriels devraient se transformer en blogs. Ils gagneront ainsi
 - 20 en réactivité ainsi qu'en souplesse d'utilisation. Ils permettront également de faire vivre des communautés autour des thématiques des secteurs. Ufal Flash sera encore renforcé : sa vocation est de devenir la vitrine médiatique de l'Ufal sur le web. Il conviendra d'associer plus étroitement les différents secteurs au travail de rédaction d'Ufal Flash en les incitant à intervenir de façon régulière dans des rubriques *ad hoc*. En ce qui concerne
 - 25 les communiqués de presse, une nouvelle base de journalistes a d'ores et déjà été constituée : elle devrait entrer en service dès que l'outil d'envoi sera adapté. Quant au site « ufal.org », il deviendra, après sa refonte, le site institutionnel de l'Ufal : il présentera, de façon statique, tous les documents de l'Ufal susceptibles d'intéresser les actuels -mais aussi les futurs- adhérents (rapports d'orientation et d'activité, composition des instances, carte de France des Ufal, prises de position dans le champ social). Pour finir, une page
 - 30 d'accueil commune permettra de n'avoir plus qu'un seul accès à nos sites.
- le développement de l'Ufal.
 - continuer le maillage du territoire national
 - augmenter d'une part le nombre de militants et d'autre part le nombre de familles
 - 35 adhérentes. Il faut donc déployer deux types d'action pour ces deux cibles.
 - augmenter la fréquentation de l'Université Populaire Laïque pour sa cinquième édition
- Le Mouvement social

Continuer la stratégie à front large qui nous permet de nous trouver au centre du mouvement social et d'avoir une visibilité jamais atteinte : une [revue de presse](#) que nous envient beaucoup

40 d'organisations plus grandes, une visibilité jamais atteinte dans trois mouvements sociaux : le mouvement laïque (les premières réunions laïques internationales, une réactivité de plus de 8000 signatures en 4 jours sur la pétition « La laïcité ne doit pas plier devant Benoît XVI » qui a plus rassemblé que les autres réactions marginales, celui sur la Santé et la protection sociale qui voit un

45 des nôtres animer un collectif national de près de 80 organisations dont les plus grandes et qui prévoient une centaine d'initiatives rien qu'à l'automne, celui contre la privatisation de la poste et pour un référendum ou deux structures syndicales nous ont demandé d'y participer par rapport à notre savoir-faire. Il n'y a plus aucun parti de gauche qui n'auditionne pas l'UFAL sur tous ces

sujets. Il faut continuer cette stratégie à front large qui est le complément indispensable des actions de proximité (soutien scolaire, aide aux sinistrés, bourse aux vêtements) engagées par de nombreuses UFAL. La stratégie à front large dans les mouvements sociaux d'une part et les actions de proximité d'autre part nous permettent de marcher sur nos deux jambes ! Il y a complémentarité
5 entre les unes et les autres. Il faut donc toujours mieux articuler ces deux vecteurs d'action.

- Mouvement familial

Notre action à l'UNAF se déploie d'une façon claire (nous sommes la seule organisation avec la CSF à avoir voté au CA de l'UNAF pour un candidat de gauche dans les deux tours du vote pour la présidence de l'UNAF). Pour la première fois de notre histoire, nous avons deux présidents
10 d'UDAF. Nous avons proposé au CNAFAL de travailler à l'émergence d'un pôle laïque à l'UNAF. Nous attendons la réponse du CNAFAL. Nous devons par contre faire un effort tout particulier pour faire agréer nos UFAL auprès des UDAF. Nous devons aider la vingtaine d'UFAL nouvellement créées à demander leur agrément à l'UDAF.

- Propositions d'Actions spécifiques

- 15 ○ Le secteur Laïcité et féminisme sera chargé avec le Bureau Laïque International de préparer en 2009 les deuxièmes réunions laïques internationales. Nous sommes en discussion avec Mémoire des luttes qui pourrait élargir notre panel avec l'Amérique latino-américaine. Et avec toutes les organisations que nous avons rassemblées pour la
20 pétition « La laïcité ne doit pas plier devant Benoît XVI ». Puis conformément à notre stratégie à front large ,nous proposerons d'étendre à d'autres ce mouvement social.
- Le secteur Santé Protection sociale continuera à alimenter la stratégie d'union des trois collectifs nationaux : Collectif national [contre les franchises](#), pour l'accès aux soins partout et pour tous et pour une sécurité sociale solidaire, [Convergence nationale des collectifs de défense et de promotion des services publics](#), [Coordination nationale des comités de défense des hôpitaux et des maternités de proximité](#) pour faire suite aux cent
25 actions et réunions publiques de l'automne 2008. Ce secteur continuera à inciter les camarades des UFAL locales de postuler au CA des hôpitaux comme le permet notre agrément Santé. Des formations spécifiques seront organisées localement avec des animateurs nationaux dès qu'une demande sera faite par une UFAL locale.
- 30 ○ Le secteur Développement durable, à partir de sa réunion de lancement de Limoges les 20 et 21 septembre 2008, va proposer à toutes les UFAL locales de lancer une campagne spécifique.
- Le secteur École, continuera à produire des textes de réflexion et des appels comme il l'a
35 fait jusqu'ici. La vigueur du gouvernement contre l'école devrait conduire ce secteur à engager une stratégie à front large comme les autres secteurs. Par ailleurs, il convient qu'en liaison avec le secteur Éducation populaire, nous demandions d'être une organisation complémentaire à l'école.
- Le secteur Services publics continuera à gérer son implication dans le secteur de l'eau pour le retour au service public en liaison avec l'Institut européen de recherche sur les
40 politiques de l'eau (IERPE, présidé par Ricardo Petrella), dont nous sommes membre. Ce secteur animera aussi notre stratégie à front large au sein du nouveau Comité contre la privatisation de la Poste et pour un appel à un référendum que nous avons aidé à se constituer.
- 45 ○ Le secteur Education populaire, nouvellement créé, devra se mettre au service des UFAL locales pour les former, à leur demande, pour mener des campagnes d'éducation populaire et se développer de façon moderne et efficace. Il gèrera nos liens avec le CNAJEP dont nous sommes membre. Il aura la responsabilité de continuer à développer les demandes de subventions et à former, sur leur demande, les UFAL locales à ce travail indispensable car l'argent est le « nerf de la guerre ».

- Le Comité consultatif, nouvellement créé, animera les nombreux intellectuels qui sont d'accord pour travailler avec nous et pourra proposer aux UFAL locales des orateurs très pointus sur certains sujets.

5 **Au niveau local et départemental**

Pour agir au niveau local et départemental, les Ufal disposent d'au moins quatre leviers :

- L'action sociale, qui est d'autant plus prioritaire que la situation des citoyens et de leur famille se dégrade.
- 10 ● les actions d'éducation populaire, à travers, notamment, l'organisation de réunions publiques et d'ateliers sur des sujets précis, répondant aux préoccupations des citoyens et de leur famille.
- l'intégration au mouvement social, grâce à l'intervention dans différents collectifs, comme par exemple ceux de défenses des services publics, de l'hôpital, etc.
- 15 ● l'ancrage dans le mouvement familial afin d'augmenter le poids de l'Ufal au sein des Udaf et de l'Unaf.

C'est par la réalisation concomitante de ses différentes actions que le travail de l'Ufal sera le plus efficace et que nous arriverons à faire progresser nos idées.